



Règlement intérieur de la bourse puériculture et jeunesse de l'APE de Chens-sur-Léman

Article 1 – Objet de la manifestation

L'Association des Parents d'Elèves (APE) de Chens-sur-Léman organise une bourse puériculture et jeunesse exclusivement destinée aux particuliers. Les bénéfices de cette manifestation permettront de financer des actions au profit des enfants scolarisés à l'école publique Le Vernet de Chens-sur-Léman.

Article 2 – Date, lieu et modalités d'inscription

La bourse aura lieu le **dimanche 22 mars 2026** dans la salle polyvalente «L'Ôtrement» de Chens-sur-Léman. 167, Chemin les Crêts - 74140 Chens-sur-Léman (près du stade de foot).

Les horaires sont les suivants :

- Accueil des exposants : **de 7h00 à 8h15** (répartition et installation des emplacements)
- Vente de **8h30 à 16h00**
- Rangement de **16h00 à 16h30**

Chaque exposant disposera au minimum d'une table et au maximum de 3 tables (dimensions: 120 cm ou 180 cm x 80 cm) et d'une ou plusieurs chaises. Chaque table constitue un emplacement de vente.

La participation financière est fixée comme suit :

- 9 € par table de 120 cm
- 12 € par table de 180 cm
- 4 € par portant personnel **non fourni**

Le règlement s'effectue exclusivement par paiement bancaire en ligne sur le site de l'APE : www.apechens.fr

L'inscription ne sera validée qu'à réception de votre dossier complet c'est à dire:

- Votre règlement
- Votre attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres ventes au déballage
- Votre copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Les documents devront être envoyés par courriel à l'adresse suivante : ape.chens74@gmail.com, au plus tard le 2 mars 2026.

Une confirmation d'inscription sera adressée par retour de mail dans les jours suivants.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute réservation sera inscrite dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle. Les attestations sur l'honneur et copies de pièces d'identité seront transmises aux autorités compétentes.

Article 3 – Désistement et annulation

Tout emplacement réservé est dû. Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

Article 4 –Articles autorisés

Les articles proposés à la vente doivent correspondre à l'esprit de la manifestation et concerner exclusivement **l'enfance de 0 à 14 ans**.

Sont autorisés notamment :

- vêtements et chaussures,
- matériel de puériculture,
- jeux et jouets,
- peluches,
- livres pour enfants,
- CD, DVD,
- jeux de plein air,
- consoles et jeux vidéo.

Tous les articles devront être propres, complets et en bon état de fonctionnement. Pour les jeux fonctionnant à piles, il est recommandé de prévoir des piles afin de permettre leur vérification par les acheteurs (celles-ci pouvant ensuite être retirées).

Article 5 – Responsabilité des exposants

L'exposant déclare sur l'honneur :

- ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs ou d'occasion,
- ne vendre que des biens personnels.

Le matériel exposé reste sous l'entièr responsabilité de l'exposant. La vente est réservée aux personnes majeures. Les enfants ne sont pas autorisés à tenir un stand seuls ; la présence permanente d'un adulte est obligatoire.

Tout litige avec un acheteur devra être réglé directement par l'exposant, dans un esprit de dialogue et de courtoisie.

Article 6 – Accès au public

L'entrée est gratuite. Cette manifestation étant tournée vers les enfants et les familles, chacun est invité à contribuer à son bon déroulement dans un esprit de respect et de convivialité.

Article 7 – Déroulement de la journée

Chaque exposant s'engage à :

- respecter les horaires d'installation et de rangement,
- maintenir son emplacement propre,
- emporter l'intégralité de ses invendus.

Les départs anticipés seront autorisés à partir de 13h30 uniquement.

Article 8 – Dispositions diverses

Les membres de l'association seront présents tout au long de la journée afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

Une buvette et un espace de restauration seront proposés sur place. Un grand parking gratuit est à disposition des exposants et des visiteurs.

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

ape.chens74@gmail.com ou par téléphone : 06 79 35 58 41